



Rue de l'hôpital/Gasthuisstraat 31 b2 – 1000 Brussels

Tel.: +32 (0)2 274 22 06

Fax: +32 (0)2 400 71 26

e-mail: ceettar@ceettar.eu

website: www.ceettar.eu

EC Register: 15086733813-03

European Organisation of Agricultural, Rural and Forestry Contractors

Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers

Europäischer Zentralverband der land- und forstwirtschaftlichen Lohnunternehmer und ländlichen Dienstleistungsunternehmen

MANIFESTE DE LA CEETAR POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DE 2019

La CEETAR est l'Organisation européenne des entrepreneurs des territoires, qui fournissent des services dans les secteurs agricole, rural et forestier.

Pour la nouvelle législature, la CEETAR demande :

- ✓ **Des règles du jeu équitable dans le calcul des paiements directs ET dans le soutien au développement rural de la Politique agricole commune : la PAC devrait stimuler l'utilisation de la technologie par ses bénéficiaires, et non l'appropriation ;**
- ✓ **L'autorisation des dérogations nationales à l'harmonisation des exigences en matière de circulation routière ;**
- ✓ **Un instrument financier accessible pour relever les défis de la numérisation pour les entreprises de petite taille;**
- ✓ **Une approche normalisée pour la production de mégadonnées et une plate-forme unique de partage des données à l'échelle de l'UE ;**
- ✓ **Une extension du soutien de l'UE aux programmes d'éducation destinés aux apprenants et plus d'échanges de pratiques d'apprentissage mutuel sur les innovations numériques ;**
- ✓ **La fixation d'objectifs clairs pour le développement du secteur forestier dans la nouvelle stratégie forestière de l'UE.**

La Confédération européenne des entrepreneurs agricoles, ruraux et forestiers - CEETAR - représente les intérêts des entrepreneurs des territoires en Europe.

Les entrepreneurs des territoires effectuent un large éventail de travaux, en particulier pour les entreprises agricoles, rurales ou forestières ou les pouvoirs publics, tels que la récolte, l'amendement du sol, le traitement phytosanitaire et les travaux de culture ou de sylviculture. Ils utilisent une grande quantité d'instruments d'agriculture de précision à la pointe de la technologie, soutenant ainsi l'utilisation de technologies innovantes plutôt que l'achat direct de technologies par les agriculteurs. Ils contribuent à une meilleure utilisation des ressources en économisant les coûts, à une meilleure rentabilité des activités agricoles et à une meilleure protection de l'environnement. Ils emploient également des travailleurs qualifiés spécialement formés pour conduire et travailler avec des machines agricoles et non routières en utilisant les technologies les plus récentes.

Ces dernières années, les responsables politiques à tous les niveaux ont de plus en plus reconnu le rôle important des entrepreneurs des territoires dans la société européenne et ont compris qu'ils ont des besoins différents de ceux des agriculteurs traditionnels. Toutefois, de nouvelles approches visant à intégrer les entrepreneurs des territoires dans la chaîne de valeur des activités agricoles et forestières ne sont pas encore devenues une réalité. Les entrepreneurs des territoires ne disposent pas d'une politique spécifique répondant à leurs besoins concrets et nous voulons que cela change.

Principales préoccupations des entrepreneurs des territoires

Bien que les entrepreneurs des territoires aient en général une vision positive de l'Union européenne, ils sont confrontés à des défis communs, qui doivent être relevés au niveau européen :

- Les difficultés rencontrées lors de la conduite de machines agricoles et forestières d' sur la voie publique constituent un problème majeur pour les entrepreneurs. La population se plaint de plus en plus de la présence de machines de grande taille et des dangers qu'elles pourraient représenter pour le trafic local. En outre, certains États membres ont des réglementations strictes sur la vitesse et la taille des machines, combinées à des charges par essieu maximales, qui ne facilitent pas l'usage de ces véhicules;
- Le problème de la conduite des machines est accentué par l'étalement urbain, qui conduit à la fragmentation des terres utilisées pour l'agriculture, ce qui oblige les entrepreneurs à effectuer davantage de déplacements avec leurs machines dans des zones où la population augmente et où elle critique la présence de ces machines;
- Un problème crucial est le manque de main-d'œuvre qualifiée et la pénurie d'étudiants. Les membres de la CEETAR travaillent actuellement sur des programmes pour les jeunes afin de rendre le secteur attractif pour les jeunes entrepreneurs et employés. Cette pénurie de jeunes travailleurs qualifiés est particulièrement flagrante dans le secteur forestier, bien que la sylviculture moderne et les techniques modernes offrent de nouvelles possibilités aux travailleurs instruits ;
- Il est de plus en plus difficile pour les entrepreneurs d'accéder à un financement adéquat, en particulier pour soutenir des solutions numériques innovantes et respectueuses de l'environnement. En l'absence de soutien direct de la politique agricole commune, les entrepreneurs des territoires peuvent parfois bénéficier du soutien de certaines régions par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional pour investir dans l'innovation, l'environnement et la formation des travailleurs.

Six priorités de la CEETAR pour la nouvelle législation

1. Réforme de la Politique agricole commune: la PAC ne peut plus se limiter à définir l'agriculture comme étant le domaine exclusif de l'agriculteur. Les profondes mutations de l'agriculture européenne au cours des dernières décennies ont été soutenues par l'émergence de nouvelles méthodes de production développées par les entrepreneurs agricoles. La CEETTAR est favorable à l'implication de tous les acteurs sectoriels et territoriaux de l'agriculture et du développement rural, qui peuvent faire appel à des prestataires. La CEETTAR considère que le calcul des paiements directs et la politique de développement rural ne doivent **pas faire de discrimination entre les agriculteurs ayant des salariés et ceux qui adoptent une stratégie visant à s'appuyer sur les services d'entrepreneurs extérieurs**. L'UE doit également fixer des critères dans la nouvelle PAC pour la planification stratégique globale au niveau des États membres. Ces critères doivent contribuer à uniformiser les règles du jeu entre les agriculteurs qui ont leurs propres employés (et leur propre équipement) et les agriculteurs qui choisissent les services d'entrepreneurs des territoires.
2. Circulation routière : La CEETTAR estime qu'il est recommandé d'inclure des exigences relatives aux masses et dimensions lors de la construction d'engins mobiles, mais est favorable à **l'autorisation d'exemptions nationales à l'harmonisation des exigences en matière de circulation routière**. En particulier, la CEETTAR est favorable à l'autorisation de pneumatiques larges ou de roues jumelées, de masses ou de charges par essieu plus élevées pour les engins mobiles sur route, afin de réduire le compactage du sol.
3. Numérisation des machines : La CEETTAR se félicite de l'allocation de 10 milliards d'euros pour la recherche sur l'alimentation et les ressources naturelles dans le cadre du nouveau programme Horizon Europe. Cette augmentation reflète clairement la volonté de la Commission européenne de soutenir une agriculture plus avancée sur le plan technologique en réaffectant des crédits de la PAC aux programmes de recherche. Toutefois, il convient également d'aider les entrepreneurs des territoires à utiliser les multiples possibilités de numérisation dans le cadre de leur travail actuel et de leurs processus commerciaux. Un **instrument financier accessible devrait contribuer à relever les défis actuels auxquels sont confrontés les entrepreneurs des territoires en termes de numérisation de l'équipement et de formation du personnel**.
4. La gestion des mégadonnées est également une préoccupation majeure pour les entrepreneurs et la CEETTAR a déjà publié un code de conduite européen sur le partage des données avec d'autres acteurs sectoriels¹. De nos jours, les entrepreneurs intègrent les coûts de collecte des données dans les coûts de service, à coûts réels. Utilisant des équipements et des marques différentes, ils sont confrontés à des technologies, des systèmes et des interfaces contradictoires. Malgré les projets financés par l'UE sur l'interopérabilité des données, l'échange d'informations transfrontalier doit se poursuivre. Le CEETTAR propose une **approche normalisée pour la production de données au niveau européen** et la **création d'une plate-forme unique de partage des données à l'échelle de l'UE**.
5. Le soutien à l'amélioration de la qualification et la numérisation de la main-d'œuvre : la CEETTAR se félicite tout particulièrement du futur programme Erasmus 2021-2027 visant à soutenir la mobilité transnationale. Toutefois, les besoins spécifiques des entrepreneurs des territoires doivent être pris en compte. Ils concernent la simplification des procédures pour les candidats, l'allègement de la bureaucratie et **l'extension du programme aux**

¹ <http://ceettar.eu/publications.php?item=69&cat=4&year=2018>

apprentis en formation professionnelle continue et supérieure. En outre, la CEETTAR estime qu'il est nécessaire de **promouvoir l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel sur les innovations numériques**, l'acquisition de compétences numériques et l'utilisation des outils numériques pour l'apprentissage et l'enseignement.

6. L'ajout d'une dimension humaine à la stratégie forestière européenne. Alors que les volumes de bois rond industriel et de bois énergétique augmentent en Europe, accompagnés d'une augmentation du volume des travaux sylvicoles, une nouvelle stratégie forestière européenne devrait fixer des objectifs et des cibles pour développer le secteur. La CEETTAR propose trois priorités : **améliorer les bases de données sur les acteurs du secteur forestier** afin d'en identifier les opportunités de développement, **fixer des objectifs et des cibles pour attirer de nouveaux travailleurs qualifiés** dans le secteur forestier (ce qui inclut l'extension aux entrepreneurs forestiers des dispositions de la PAC pour le démarrage des entreprises rurales). La stratégie devrait enfin fournir un **soutien financier pour améliorer l'image du secteur.**

Sur la CEETTAR:

La Confédération européenne des entrepreneurs agricoles, ruraux et forestiers, créée en 1961, représente environ 150 000 entreprises et près de 600 000 travailleurs. Elle a pour but de représenter les intérêts des entrepreneurs des territoires en Europe. En 2014, le Réseau européen des entrepreneurs forestiers a décidé de fusionner avec le CEETTAR, ce qui a donné naissance à une organisation unique plus forte et plus représentative représentant les entrepreneurs forestiers au niveau européen. La CEETTAR se veut une force proactive au service des entrepreneurs et de l'économie rurale au niveau européen. Son objectif est de :

- représenter les fédérations nationales et défendre leurs intérêts professionnels auprès des institutions de l'UE. Ainsi, la CEETTAR est reconnue comme organisation représentative des contractants auprès des institutions européennes,
- représenter les fédérations nationales et défendre leurs intérêts professionnels auprès d'autres organisations privées actives au niveau européen et au-delà. La CEETTAR entretient des relations constructives avec le COPA-COGECA (agriculteurs), le CEMA (industrie des machines agricoles), l'EFFAT (travailleurs)...
- aider les organisations des nouveaux États membres à atteindre leurs objectifs nationaux le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions grâce au transfert de savoir-faire développé par la PAC il y a 50 ans.